

Ils se sont réunis ce 13 juin à Mbouda pour contester les récentes nominations faites par le Président National au Shadow Cabinet du SDF ainsi que les « multiples dérives »

Lire l'intégralité de leur communiqué final

Réunis ce jour à Mbouda pour raison de proximité avec la ville siège du parti et par vidéo conférence pour certains camarades, Nous avons échangé sur la situation politique actuelle au sein du parti en rapport avec les récentes nominations faites par le Président National ainsi que les multiples dérives. Après les débats, les décisions suivantes ont été prises :

1- Sur les violations multiples des textes du Parti :

- Considérant l'article 6.3 qui dispose que « La qualité de membre est conférée au postulant par son inscription dans le registre de la Cellule du lieu où il réside normalement et est matérialisée par la délivrance d'une carte du parti »
- Considérant l'article 7.4 c (iv) qui dispose que « pour être membre du Comité Exécutif National : Doit avoir milité activement sans interruption et s'être acquitté des obligations financières pendant cinq (05) années consécutives »
- Considérant l'article 11.2 a(ii) qui dispose que « Les Présidents des Commissions Permanentes et leurs adjoint sont nommés par le Président national, après une large

consultation, sur la base de leur connaissance et leur expérience dans les divers domaines d'activités concernés ; »

- Considérant l'article 11.2 b (vii et viii) qui respectivement disposent que « Les Commissions Permanentes se réuniront en tant que de besoin, à condition qu'elles se réunissent au moins une fois par trimestre.

Les réunions du «Shadow Government» se tiennent aussi souvent que de besoin, à condition que le «Shadow Government» se réunisse au moins une semaine avant chaque réunion du Comité Exécutif National pour examiner les rapports prêts à être présentés au dit Comité

- Considérant l'article 11.5 (m) qui dispose que « La Cellule Nationale des Conseillers est l'organe d'Investiture du Parti. Les dossiers d'investitures des candidats aux élections seront présentés et défendus par les Présidents Régionaux respectifs.
- Considérant l'article 13.5 (d) qui dispose que « Le Trésorier National tient un compte bancaire distinct pour les fonds et les revenus du Parti. Les chèques tirés sur ce compte sont signés par lui et cosignés par le Secrétaire Général ou le Secrétaire National aux Affaires Financières. Il en est ainsi pour toutes les émissions de chèques et autres transaction financières ; outre sa propre signature, la signature de l'un des cosignataires suffit pour la validité de la transaction.
- Considérant l'article 18.5 C(viii) sur les pouvoirs et fonctions du NEC qui dispose « En cas de vacance par le décès, démission, disqualification ou l'incapacité d'un membre d'un Comité Exécutif, ledit Comité Exécutif désigne un remplaçant sous réserve de ratification par le prochain Congrès, Conférence ou Assemblée selon le cas. Le responsable ainsi désigné reste en poste jusqu'à la date présumée de la fin du mandat de son prédécesseur »

Constatons:

- Que certaines personnes nommées au sein du NEC ne remplissent pas les conditions de cinq (05) ans d'ancienneté requises et ne sont même pas militants du parti.
- Que la non observance du principe des consultations prévues par l'article sus-cité est une entorse à la procédure de nomination des membres de cet organe. Ces consultations n'ont jamais été faites, que ce soit dans les comités exécutifs régionaux ou au niveau de la cellule des conseillers.
- Que depuis 2013 les membres des commissions permanentes n'ont jamais siégé tel que le prévoient les statuts du Parti.
- Que l'article 18.5 donne les pouvoirs de cooptation exclusivement au comité exécutif national et non au président national. Et cette cooptation se fait dans le cadre d'une réunion statutaire dûment convoquée et sanctionnée par une résolution du NEC portant clairement les noms des personnes cooptés et non dans une conférence de presse.
- Pour le déplorer que le Secrétaire Général et le Secrétaire National aux affaires Financières ont vu leurs signatures retirées des comptes en violation des statuts du parti.
- Pour le déplorer, le non-respect de la représentativité des femmes comme l'a relevé la Coordinatrice Nationale des femmes socialistes dans sa déclaration. Ce manquement ahurissant nous écarte des principes et valeurs défendus par le parti

2- Sur la violation des résolutions du NEC

Considérant les résolutions du NEC du 10 aout 2019 à Douala

- Considérant les résolutions du NEC de Novembre 2019 à Yaoundé
- Considérant plusieurs résolutions du NEC demandant les rapports notamment financiers sur

l'organisation des élections

Constatons:

- Que le Président National a unilatéralement par une note violé les résolutions du NEC en ce qui concerne notre participation aux élections municipales et législatives de 2020 ; l'investiture des candidats à ces élections sans passer par la cellule des conseillers ainsi que notre participation aux différentes fêtes nationales
- Que jusqu'à ce jour le 1er Vice-Président National n'a pas présenté les rapports des élections municipales et législatives de 2020, de l'élection Présidentielle de 2018 ainsi que le retrait exigé de sa signature sur la pétition adressée au Congrès Américain.

En conséquence de ce qui précède

- 1- Sur les violations des textes du parti
- Nous notifions le Président National de rapporter tous les textes signés le 7 juin 2022 et publiés le 16 juin 2022 devant une conférence de presse et de les présenter devant le NEC tel que prévoit l'article 18.5.

2- Sur la gestion opaque

- Demandons un audit externe pour apporter des clarifications dans les comptes du Parti
- Demandons à la banque de ne plus décaisser les fonds du Parti au profit des tiers qui n'ont pas qualité selon l'article 13.5 (b) qui stipule : « Le Trésorier National tient un compte bancaire distinct pour les fonds et les revenus du Parti. Les chèques tirés sur ce compte sont signés par lui et cosignés par le Secrétaire Général ou le Secrétaire National aux Affaires Financières. Il en est ainsi pour toutes les émissions de chèques et autres transaction financières ; outre sa propre signature, la signature de l'un des cosignataires suffit pour la validité de la transaction. »

3- Sur le fonctionnement du parti

- Demandons la convocation d'un NEC pour fixer la date d'un congrès extraordinaire pour renouveler les membres du Comité Exécutif National et la révision, une fois de plus, la politique générale du Parti.
- Nous réservons le droit d'entreprendre d'autres actions pour sauver le parti ;

Fait à Mbouda le 22 Juin 2022.

Sen. TCHATCHOUANG Paul (2ème vice-Président National)

Mme MAHOP Scholastique (3ème Vice-Président National)

M. KUMASE John (Secrétaire National à l'Organisation)

M. NKEMLEMO Denis (Secrétaire National à la communication)

M. WAFO Jean Robert (Ancien membre du shadow cabinet)

Hon. YOYO Emmanuel (Secrétaire National aux affaires financières)

M. NTONGA Emmanuel (Président Régional SDF Centre)

Hon. NINTCHEU Jean Michel (Président Régional SDF Littoral)

M. NGNANG Cyrille (Maire de la Commune de Bafoussam 1er)

Sen. SONKIN Etienne (Trésorier National)

Me TSAPY Joseph Lavoisier (Conseiller Juridique National)

M. NGOUALEM Rodrigue Carlos (Grand Conseiller CUD))

M. MOUAFO 1er Adjoint Maire ville de Bafoussam

Sen. TSOMELOU Jean (Ancien Secrétaire Général)

Mme KAMBIWA Chantal (Coordinatrice Nationale des femmes Socialistes)

Prof. NDIVA KOFELE KALE (Former Shadow Cabinet)

M. TCHANGOP Florent (Président Régional SDF Ouest)

M. SUKAM TCHADJUI Pierre (Ancien adjoint au Maire Bafoussam 2)

Hon Chief Paul NJI TUMASSANG (Par vidéo conférence) Shadow Cabinet PTT

M. WAMBO GUY (Par vidéo conférence) Maire de la commune de Loum

Hon. NJONG Evaritus (Par vidéo conférence) Président Régional SDF du Nord-Ouest

Mr. WANKO Jean Robert (Par vidéo conférence Président Régional SDF Allemagne

Hon. FOPOUSSI FOTSO Evariste (Par vidéo conférence) Ancien membre du Shadow Cabinet

Mr. KOUASSEU Charles (Par vidéo conférence) Secrétaire National Adjoint au Bilinguisme

Me MOUSTAPHA NGOUANA (Par vidéo conférence) Conseiller Juridique National

Sen. ABOUBAKAR Siroma (Par vidéo conférence) Président Régional SDF Adamaoua

Mr. TOKO Raphael (Par vidéo conférence) Président Régional SDF France